



Le handicap ne doit plus être un frein à l'évolution de carrière

Le 11 février 2025 marquait les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Ces 20 années de mobilisation ont permis de faire progresser le taux d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, taux qui atteint 5,93 % tout proche du taux légal fixé à 6 %. A l'occasion de cette journée du 11 février, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a présenté son plan ambition à l'horizon 2030.

Au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MESFIN), le taux d'emploi est passé de 6,67 % au 31 décembre 2022 à 7,09 % au 31 décembre 2023, largement au-delà du taux légal. Ce taux dont la **Fédération CFTC Finances** ne peut que se féliciter cache néanmoins de grandes disparités entre les différentes catégories. Les agents de catégories C sont plus de 12 % à être atteints d'un handicap contre seulement à peine 4 % des agents de catégorie A ou A+.

La **Fédération CFTC Finances** a signé l'accord ministériel sur le handicap le 21 juin 2024. Cet accord vise à développer au sein de notre ministère un environnement professionnel plus inclusif en sensibilisant et en formant les encadrants tout en assurant un accompagnement et un suivi des agents en situation de handicap pour favoriser leur déroulement de carrière notamment en termes de mobilité.

Les études montrent que l'évolution de carrière des agents en situation de handicap au sein du ministère est plus faible que celles des agents ne souffrant pas de handicap. La diversité doit être au cœur de notre ministère. L'accompagnement des personnes en situation de handicap doit devenir une priorité. Elles doivent pouvoir bénéficier des mêmes avancements que leurs homologues avec à la mise en place de dispositifs adaptés destinés à leur permettre de se préparer sereinement à des postes d'encadrement ou requérant des responsabilités plus importantes. Dans le même temps, des formations doivent impérativement être dispensées aux recruteurs pour les aider à évaluer la conduite à tenir au cours des entretiens avec des personnes en situation de handicap.

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, c'est leur donner la possibilité d'exercer leurs missions avec du mobilier et des équipements adaptés mais c'est aussi accompagner les équipes en leur donnant les moyens de se mettre au niveau des personnes en situation de handicap. On peut citer les formations élaborées pour enseigner la langue des signes française. Les formations de cette nature contribuent aux échanges et favorisent l'inclusion des personnes atteintes de déficience auditive.

Aujourd'hui, le handicap ne doit plus être frein à l'évolution de carrière et à la mobilité pour les personnes en situation de handicap. La documentation sur les difficultés rencontrées par ces personnes et les mesures à mettre en œuvre pour contribuer à leur intégration est dense. La **CFTC Finances** vous encourage à en prendre connaissance.

L'accord ministériel signé le 21 juin 2024 est une étape importante pour l'intégration des personnes en situation de handicap. Dans la continuité de cet accord, la **Fédération CFTC Finances** est et sera présente dans les nouvelles réunions pour améliorer les droits des personnels de notre ministère en situation de handicap.

La **Fédération CFTC Finances** soutient la diversité au sein des ministères économiques et financiers

Pour la **Fédération CFTC Finances** les personnes en situation de handicap possèdent les mêmes capacités que chacun.

Il suffit juste de s'adapter.

Ensemble, accélérons la diversité et l'inclusion

